

baisse prochaine, les subventions devraient cesser et les cours absorber la majoration des frais de production.

C'est précisément ce qui est arrivé dans le cas des fritures et du savon; de même aussi dans celui des tissus de coton,—dont veut parler l'honorable député je crois,—et tout particulièrement dans celui des chemises et des sous-vêtements. Assez longtemps, nous avons subventionné de façon importante l'achat du coton brut. Un moment est arrivé où il nous a semblé opportun de supprimer cette subvention et nous nous sommes organisés pour la faire disparaître graduellement. Ce n'est pas à dire que le prix du coton brut est stabilisé, mais rien ne nous autorise à compter sur une baisse prochaine. En pareils cas, le Gouvernement estime qu'il nous faut nous mettre en face des réalités d'après-guerre et permettre aux prix du produit fini d'absorber le coût accru des matières premières.

On sait qu'un grand nombre d'articles échappent maintenant à la régie des prix. Les produits réglementés restent quand même nombreux et comprennent la majorité des denrées alimentaires et des articles nécessaires à la vie. Je trouve assez significatif que les prix n'aient pas augmenté sensiblement à la suite de la suppression des régies. On a même vu des réductions. L'augmentation, absolument nulle dans certains cas, s'est fait sentir surtout là où auparavant des subventions soit directes, soit indirectes, sous forme d'achats en grandes quantités par l'entremise de la Corporation sur la stabilisation des prix des denrées, apportaient un soulagement.

Aussi on a levé dernièrement les restrictions frappant les automobiles, et il n'en est résulté aucune hausse des prix. On n'en prévoit non plus aucune. De même, il n'y a eu aucune hausse du prix des chaussures. Un bon nombre de fabricants avec lesquels j'ai conféré ne prévoient aucune hausse de cet article qui constitue, il va sans dire, un élément important du coût de la vie.

S'ils parcourent la liste des denrées que nous avons affranchies de la régie, les honorables députés constateront qu'elles n'accusent, pour la plupart, aucune hausse des prix. Il y en a évidemment dans certains cas, et nous nous y attendions. Nous ne pouvions que tolérer cette hausse.

Relativement aux tablettes de chocolat, je n'ai pas à défendre les intérêts des fabricants, mais puisque l'honorable député dit qu'on peut se les procurer à meilleur compte à Détroit qu'au Canada, je lui signale que si la chose est vraie des tablettes de chocolat, elle ne l'est pas d'une manière générale et l'honorable député lui-même en conviendrait facilement s'il avait fait dernièrement un séjour aux Etats-Unis.

M. COLDWELL: Oui.

L'hon. M. ABBOTT: Les honorables députés doivent quand même se rendre compte que nous ne pouvons pas échapper entièrement aux effets de la hausse des prix aux Etats-Unis vu le volume formidable de denrées que nous importons de ce pays, soit à l'état brut, soit à l'état d'articles semi-ouvrés. La chose est simplement impossible.

Nous devons, je le disais il y a un instant, faire face aux réalités de l'après-guerre et je suis convaincu qu'une certaine hausse des prix est inéluctable. En ce qui concerne la suppression des régies, nous avons tenté de procéder méthodiquement, et notre programme a donné des résultats satisfaisants. Comme l'honorable député de Rosetown-Biggart, j'ai suivi avec intérêt le changement d'attitude de certains journaux du pays qui nous exhortaient, même depuis juillet 1946, à supprimer les régies en se fondant sur les méthodes adoptées aux Etats-Unis. Depuis deux ou trois semaines, cependant, ces journaux ont changé d'avis et prêchent maintenant la prudence aux hommes d'affaires, aux marchands et aux industriels, les exhortant à freiner l'augmentation des prix. Cela est opportun. La modération s'impose aux hommes d'affaires et autres qui se livrent à l'écoulement des produits; je suis heureux que nos commerçants s'en rendent compte.

Je serais le dernier à tenter de justifier les bénéfices excessifs, peu importe qui les réalise au pays. Mon honorable ami a cité quelques exemples. Ce n'est pas la première fois qu'il choisit certaines sociétés pour souligner l'accroissement considérable des bénéfices.

M. COLDWELL: J'aurais pu en citer bien d'autres.

L'hon. M. ABBOTT: Sauf erreur, il a tiré du *Financial Post* certains chiffres portant que les bénéfices des sociétés énumérées dans ladite publication avaient augmenté, en moyenne, d'environ 30 p. 100.

M. COLDWELL: Soixante sociétés.

L'hon. M. ABBOTT: En effet. L'augmentation est considérable, mais pas excessive si le volume des ventes au cours de la même période accuse également un accroissement sensible, ce qui semble être le cas. L'honorable député possédait-il des données concernant les ventes de ces diverses sociétés plutôt que le pourcentage d'augmentation de leurs recettes? Non, et je ne m'y attendais pas. Toutefois, les chiffres relatifs aux ventes sont significatifs, surtout si l'honorable député prétend que l'augmentation des bénéfices explique la majoration des prix. Je ne crois qu'il en soit ainsi. Cela influe peut-être, mais je suis